



d'echo du Laudon -

~ **Commune de STE COLOMBE** ~

La fin de l'année est surtout une période de fête avec Noël et le Réveillon du Nouvel An. Mais pour certains c'est aussi la période des Bilans.

Pour la Municipalité, 1997 a été marquée par la disparition brutale de Marcel LAMAINIERE, Maire en activité.

A l'issue de son décès, j'ai avec les membres du Conseil Municipal traité l'urgence. D'abord avec l'agrandissement de l'Ecole, qui a permis d'accueillir les élèves dans de meilleures conditions, puis réalisé d'autres travaux qui s'avéraient nécessaires.

Maintenant, il nous faut traiter l'important. Effectivement 1998 sera l'année de la "Réhabilitation du Presbytère" en quatre logements sociaux et peut être celle où d'autres projets verront le jour.

Dans la vie, faire la différence entre l'importance et l'urgence, n'est pas toujours facile.

Pour un Maire, toutes les demandes et tous les projets sont importants et urgents. Sachant le travail qui reste à réaliser, choisir des priorités n'est pas si évident.

Ce qui est sûr, c'est que nous essaierons avec mon Conseil Municipal de faire évoluer Ste Colombe, rapidement et raisonnablement, vers plus d'accueil, de loisirs, ... en un mot, plus de vitalité.

Ce sont là mes souhaits pour 1998 !

En attendant de se rencontrer, je vous présente en mon nom, au nom du Conseil Municipal et du personnel administratif, tous nos vœux de bonheur et de santé pour cette Nouvelle Année.

Votre Maire,
Philippe DUTOYA

N° 3 - Décembre 1997

**La Cérémonie des VŒUX de Monsieur le Maire
à l'occasion du Nouvel An
aura lieu Dimanche 4 Janvier 1998 à 12 heures
à la Salle Polyvalente**

I N F O

Opération NUMERUES

La procédure de mise en application de ce projet est terminée et la phase d'installation des plaques va débiter très rapidement.

La commission voirie doit commencer par l'identification des chemins et routes.

Puis, mi-janvier elle viendra chez vous pour apposer votre numéro personnel de maison.

Je vous demande donc, pour un gain de temps, de choisir et préparer l'emplacement sur lequel vous souhaiteriez voir figurer votre plaque d'identification.

Des critères de visibilité vous seront transmis et les supports de boîtes aux lettres individuelles seront choisis en priorité.

Le changement d'adresse sera effectif fin janvier et celle-ci devra comporter votre numéro personnel plus le nom de votre axe routier.

P.O.S.: Modification N° 2

L'enquête publique a débuté le *lundi 15 décembre 1997* en présence du Commissaire-Enquêteur, Monsieur BEDORA.

Elle se terminera le 16 janvier 1998.

En raison des congés du personnel administratif, les permanences à la Mairie seront assurées par Monsieur le Maire et ses Adjointes.

TRAVAUX du PRESBYTERE

Le dossier du Presbytère est entre les mains de M. LABENNE (Architecte retenu par la Municipalité) pour le lancement de l'Appel d'Offres ouvert.

La programmation des travaux est prévue pour ce début d'année 1998.

TRAVAUX de VOIRIE 98

Chemin de Couloumine

Cet axe routier, qui sera traité en priorité, va être élargi. Les fossés seront busés par endroits pour lui donner une dimension normale. Il sera regoudronné avec de l'enrobé afin de garantir une certaine pérennité.

Chemin de Taton : Ce dernier sera regoudronné en tri-couches.

Programme TRIENAL de VOIRIE

Voici le programme des travaux de voirie retenu par la commission pour 1999, 2000 et 2001 (sachant que ceci pourra être modifié si priorités obligent) :

<u>Année 1999</u>	- chemin des Arriecs	revêtement en enrobé
	- chemin du Mousse	revêtement en traditionnel
<u>Année 2000</u>	- chemin de Maisonnave	revêtement en traditionnel
	- chemin du Téoulé	revêtement en traditionnel
<u>Année 2001</u>	- chemin de Garrot	

Construction d'un APPENTIS

La Commune a réalisé avec le concours précieux de M. PHILIPPE, nouvel habitant de Ste Colombe, un appentis derrière la salle polyvalente afin de mettre à l'abri du matériel sportif et les anciens gradins du hall.

Merci à M. Philippe et à la commission pour leur bénévolat.

CONSEIL MUNICIPAL d'ENFANTS

Le Conseil Municipal a accepté la création d'un Conseil Municipal d'enfants. Monsieur Patrice Guignard est chargé de l'organisation des élections et de la mise en place des procédures.

Les enfants auront entre 10 et 15 ans et devront être au nombre de 11. Ceci prendra effet en début d'année 1998.

Réunion FRANCE TELECOM

Le 2 décembre dernier s'est tenue au foyer de Ste Colombe une réunion d'information sur la société FRANCE TELECOM et leur projet avec les collectivités. Etaient conviés à cette assemblée les maires du canton de Saint Sever et d'Hagetmau. A peu près 25 communes étaient représentées.

Une redevance annuelle sera reversée aux collectivités par France Télécom suivant la longueur du réseau téléphonique communal (à peu près 120F du km). Environnement et ouverture à la concurrence obligent !!!

Il faut noter que tous les responsables de la Direction Régionale et Départementale étaient présents.

Equipelement SALLE EVOLUTION ECOLE

L'ensemble du matériel d'évolution est arrivé et les enfants vont pouvoir en disposer très rapidement.

Le choix de ces appareils a été fait par le corps enseignant et le financement par l'APE, la Commune et le SIVU de la Peyrelounque.

Le montant est de 22 500 Francs.

REGLEMENT INTERIEUR de 1a GARDERIE

Faisant suite à l'assemblée générale de l'APE, Monsieur le Maire a réuni courant novembre, les parents ayant des enfants en Garderie à l'école de Ste Colombe. A l'issue de cette réunion, un besoin de *Règlement Intérieur* est ressorti avec une précision sur la mission du personnel communal responsable.

La rédaction de ce règlement a été donnée à huit parents qui l'ont proposé début décembre à la Municipalité. Cette dernière l'a accepté.

Sa mise en application est prévue pour la rentrée de janvier 1998.

Je tiens à remercier les parents pour leur implication dans ce projet et pour le travail réalisé.

Ce règlement est même demandé par les communes d'Horsarrieu et de Serres Gaston.

Aux parents concernés par la Garderie

N'oubliez pas de retourner avant le 5 janvier 1998 le document "Réponse".

ACHATS de NOEL

Comme vous avez pu le voir, la Commune s'est investie dans l'acquisition de sapins et de guirlandes lumineuses.

Cette responsabilité a été confiée à la commission "Fêtes et Cérémonies" qui par son goût a su en tirer profit.

Nous essaierons d'investir un peu tous les ans afin de disposer du matériel nécessaire pour que l'illumination soit conséquente.

REVEILLON COMMUNAL

BRAVO aux responsables des diverses associations communales qui organisent pour la première fois un Réveillon Communal dans la salle polyvalente.
Une belle réussite puisque nous serons près de 240 personnes.

ENTREPRISES NOUVELLES à Ste Colombe

BONNE CHANCE à Monsieur LALANNE Jean-Luc et Monsieur CANDAU Eric pour le démarrage de leur entreprise.

Nous les remercions d'avoir choisi STE COLOMBE comme lieu d'activité.

ETAT CIVIL 1997

Naissances :

- Thibault Lafargue au foyer de Jean Lafargue & Dominique Nassiet à "Perrot".
- Nathan Cauboue au foyer de Jean-Pierre & Corinne Cauboue "route d'Eyres".
- Thomas Dutoya au foyer de Philippe & Blandine Dutoya à "Sou Lieban".
- Mallauray Candau au foyer de Jean Candau & Lydie Brethes à "Belle Etoile".
- Johan Cinçon au foyer de Eric & Corinne Cinçon à "Alizéa".
- Marie Wattez au foyer de Marc Wattez & Myriam Buy à "Plaisance".
- Damien Légise au foyer de Jean Yves & Maryline Légise à "Tuberné".

Mariages :

- Jean Luc Bordenave & Béatrice Marsan installés à Hagetmau.
- Didier Castets & Sandra Dos Santos installés à "Jeanmounon".
- Georges Bruc & Sandrine Capitain installés à "Crabos".
- Pascal Loupien & Marylis Mauvoisin installés à St Cricq Chalosse.
- Frédéric Destribos & Nathalie Vidal installés à "Jeanbayle".
- Olivier Labat & Sylvie Bauduin installés hors commune dans le Nord.
- Christophe Brethes & Chrystel Sallefranque installés à Samadet.

- Décès :***
- Victoire Dabadie domiciliée à "Bignaou".
 - Marcel Lamaignere domicilié à "L'Arayade".
 - Jean Baptiste Gaudioso domicilié au bourg.
 - Marie Clavé domiciliée à "Jeanic".
 - Suzanne Lafargue domiciliée à "Puyo".

SECRETARIAT DE MAIRIE

Pour raison de congés, la Secrétaire de Mairie sera absente :
du vendredi 26 décembre 1997 au vendredi 2 janvier 1998 inclus.

Une permanence sera assurée à la Mairie par Monsieur le Maire et ses Adjoints.
Rappel des heures d'ouverture du Secrétariat de Mairie :

- MARDI 15 h - 19 h
- JEUDI 9 h - 12 h
- VENDREDI 14 h - 18 h

Inscription sur les LISTES ELECTORALES

Les personnes récemment domiciliées dans la commune doivent s'inscrire à la Mairie **avant le 31 décembre 97.**